PRÉSIDENTIELLE 2027

JE SUIS CANDIDAT

pour vous rendre le pouvoir



#PIC pic.contact
LE PARI DE L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

PRÉSIDENTIELLE 2027 · ENTRETIEN

Le seul candidat qui revendique ne pas vouloir du poste

Frédéric Bascuñana répond aux questions de la presse sur la candidature du #PIC

Version courte
26 novembre 2026

1 *Comment garantir votre engagement, quand la Constitution de 1958 concentre tout sur un seul homme ?*

Je ne demande pas le pouvoir : je demande à être élu pour le rendre. Dans les huit jours de mon entrée en fonctions, je lance un double référendum, le même jour : adoptez-vous la Constitution d'urgence, qui restera modifiable par vous ? La France sort-elle des traités de l'Union européenne ? Je conduis ce processus, et lui seul, puis je m'en vais, quoi qu'il arrive. Si vous rejetez la Constitution, je démissionne et vous refaites une présidentielle. Si vous l'adoptez, la présidence disparaît, et je propose aux candidats arrivés derrière moi, dans l'ordre de vos voix, d'incarner ensemble la gouvernance collégiale, à égalité et sans chef.

La garantie n'est pas un serment, c'est un acte : signé devant notaire avant le scrutin, avec ma lettre de démission déposée sous séquestre. Elle ne lie personne en droit, je le sais ; elle lie celui qui la signe devant tout un peuple, et le parjure y laisserait tout. La Ve République vit de coutumes que personne n'a écrites ; je lui en propose une, écrite et notariée.

Le reste, je le fais avec les outils de 1958 : l'article 11 permet de consulter le peuple sur l'organisation des pouvoirs publics. En 1945, les Français ont décidé par référendum, à 96 %, d'ouvrir un processus constituant. Au-dessus de la Constitution, il y a le constituant ; c'est le peuple. De Gaulle partait s'il perdait. Moi, je pars quoi qu'il arrive.

2 *Pourquoi la démocratie directe serait-elle impossible dans le cadre des traités européens ?*

Parce que le droit européen prime sur le nôtre, y compris sur notre Constitution, et que les traités confient à l'Union des pans entiers de nos vies : le commerce, la concurrence, la monnaie. Un référendum des Français contre l'accord avec le Mercosur serait juridiquement inopérant ; l'accord s'applique d'ailleurs depuis le 1er mai 2026, malgré l'opposition du gouvernement français. Si un gouvernement ne pèse rien, que pèserait un peuple ?

L'article 3 de notre Constitution le dit pourtant : la souveraineté nationale appartient au peuple. La nation est le lieu, le peuple est le maître. On a fini par se servir de la première pour étouffer le second, et la souveraineté européenne nous éloigne d'un cran de plus. En 2005, les Français ont dit non à 54,67 % ; trois ans plus tard, le Congrès votait la même chose sous un autre nom.

Nous ne proposons pas une sortie, nous proposons de rendre la question au peuple. S'il choisit de rester, nous appliquerons la démocratie directe à l'intérieur de l'Union, et ce sera le bras de fer.

3 *Le Conseil des Sept : qui y siégera, et comment éviter les blocages ?*

Si la Constitution est adoptée, les candidats arrivés derrière moi, dans l'ordre des voix, s'ils acceptent deux conditions : respecter le verdict du peuple sur les deux questions, et les règles du Conseil. À chaque refus, on passe au suivant. Ceux qui accepteront auront prouvé leur abnégation ; ceux qui refuseront auront avoué qu'ils voulaient le pouvoir pour eux.

Le dispositif se moque qu'ils s'aiment : il les oblige à gouverner ensemble, comme la Suisse y oblige ses conseillers fédéraux depuis 1848, au sortir d'une guerre civile. On débat à huis clos, puis on parle d'une seule voix ; on décide à quatre sur sept, sans unanimité ; celui qui trahit le secret des débats pour manipuler l'opinion sort. Les blocages sont prévus par écrit, avec un quorum, des délais et des vacances pourvues d'avance. Au-dessus des Sept, il y a le peuple, qui vote quatre fois par an et peut révoquer.

Et nous ? Nous ne gouvernons pas, mais nous ne disparaissons pas du jour au lendemain. Chaque vice-président est secondé par son Égide, un partenaire stratégique et moral nommé au grand jour, qui ne vote jamais à sa place tant qu'il siège, et ne peut le remplacer, en cas de vacance, qu'avec l'accord unanime des autres. Ceux qui ont bâti ce projet, dont moi, entendent tenir ce rôle, pour veiller à ce que le dispositif tourne comme promis, puis s'en aller. Ce statut pourra lui-même évoluer par référendum.

Simone Weil voyait dans le parti politique « une machine à fabriquer de la passion collective ». Supprimez le trône, et la machine tombe en panne de carburant.

4 *Comment empêcher la confiscation de ce dispositif par les lobbies et les médias ?*

C'est la question essentielle. Une démocratie directe dans un pays hypnotisé ne confisquerait plus le vote ; elle confisquerait l'électeur.

Notre Constitution d'urgence protège donc l'intégrité psychique et punit l'ingénierie sociale. Le droit français interdit déjà le subliminal dans la publicité ; il a toléré en 1988 un portrait furtif du président-candidat dans le générique du journal d'Antenne 2. Elle impose aux candidats la vérité des faits, sous le contrôle d'un juge mêlant magistrats et citoyens tirés au sort. Elle oblige tout média aidé par l'État à donner, sous quarante-huit heures, une visibilité équivalente à la contradiction, sous l'arbitrage d'une Arcom de citoyens tirés au sort, qui ne pourra jamais censurer, seulement faire entendre l'autre camp.

Surtout, les questions posées au peuple sont choisies par 7 777 citoyens tirés au sort, puis formulées par 777 autres. On ne peut pas acheter d'avance quelqu'un que le hasard n'a pas encore désigné. Le lobbying est une plante d'ombre : il meurt à la lumière d'un débat contradictoire. La science le confirme, de Condorcet aux travaux de Mercier et Sperber : un groupe qui se contre-

dit raisonne mieux qu'un expert seul. Et le Chili a inscrit dès 2021 la protection de l'activité cérébrale dans sa Constitution. Je préférerais que la France ne soit pas la dernière.

5 *Comment protéger l'épargne, les entreprises et le pouvoir d'achat pendant une sortie de deux ans ?*

Nous proposons un référendum, pas une sortie. Si le peuple décide de partir, le retrait juridique prend deux ans ; la reconstruction, une dizaine d'années, organisée par un plan public.

L'épargne est sanctuarisée dans le texte constitutionnel lui-même : conversion à un pour un, aucune baisse nominale des dépôts des particuliers, contrôle des capitaux strictement encadré et limité dans le temps. Rappelez-vous Chypre en 2013 : la ponction des dépôts s'est faite dans la zone euro, pas en dehors.

Et posons enfin l'autre question : que perdons-nous à rester ? Un excédent agroalimentaire tombé en 2025 à son plus bas, une électricité nucléaire payée au prix du gaz, des ZFE que nos députés ont voulu supprimer cinq fois, des constructeurs sommés de tout miser sur 2035 avant que Berlin et Rome n'obtiennent la volte-face. Les Français sont adultes : ceux qui décident doivent porter le risque de leur décision. C'est ce que Taleb appelle « jouer sa peau ».

6 *Les 500 parrainages : comment faire de cette candidature autre chose qu'une promesse de changement de plus ?*

Une promesse repose sur un homme ; un dispositif lui survit. Je suis le premier à me présenter, je ne suis que le premier : si je tombe, un autre prend la suite.

Plus d'un Français sur quatre s'est abstenu au premier tour de 2022. Ce n'est pas un désintérêt, c'est une grève. Notre candidature leur offre une raison de revenir sans se renier.

Coluche a renoncé en 1981, sous les pressions, avant d'avoir ses signatures. Depuis 2016, tous les parrainages sont publiés : chaque refus de maire deviendra une pièce du dossier de la confiscation démocratique. Je ne demande à personne de convaincre son maire de mes idées ; je demande à chacun d'aller lui dire qu'il veut avoir le choix.

Si ce n'est pas 2027, ce sera 2032, ou 2037. Un acte qui ne dépend pas de son succès ne peut pas être vaincu par son échec. Et si un autre mouvement, mieux organisé, porte demain ce dispositif, je le soutiendrai. Ce n'est pas nous qui devons gagner ; c'est le peuple qui doit reprendre ce qu'on lui a pris.